

# REGLEMENT DU JEU « Tuches 4 au ciné » : du lundi 1 novembre au vendredi 3 décembre 2021

## Article 1 - Organisateur

La société Vandemoortele Europe NV(\*), immatriculée sous le numéro SIREN 850 772 047 ayant un établissement secondaire situé **27 Avenue Carnot 91300 Massy**, organise un Jeu avec obligation d'achat, intitulé « Tuche 4 au ciné », du lundi 1 novembre au vendredi 3 décembre 2021 (23H59) sur le site internet [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com), en France métropolitaine (Corse comprise), un Jeu avec obligation d'achat (ci-après « le Jeu »).

## Article 2 – Connaissance du jeu

Le Jeu est porté à la connaissance du public par :

- Les éléments de Publicité sur le Lieu de Vente : packagings présents dans les magasins participants.
- Le site Internet [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com)

## ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur au présent règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, ladite dotation sera remise en jeu.

## Article 4 – Modalités de participation et détermination du gagnant

Le participant doit se connecter sur [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com) et compléter ses coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet. Télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse). Jouer en ligne via une roue à activer/ faire tourner et il sera ensuite indiqué au joueur s'il a perdu ou s'il a gagné et quelle dotation sera attribuée en cas de gain. Les instants gagnants ont été prédéterminés aléatoirement.

La participation au jeu est ouverte uniquement aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion de tous les membres du personnel de la Société Organisatrice du Jeu et des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation (ci-après le "Participant").

## ARTICLE 5 - Principe et modalités du jeu

La participation au Jeu est ouverte du lundi 1 novembre à 00h01 au vendredi 3 décembre 2021 à 23h59.

Pour pouvoir participer au jeu, le participant devra successivement :

- ✓ Avoir acheté un pack de Blanc de Bœuf entre le lundi 1 novembre à 00h01 au vendredi 3 décembre 2021
- ✓ Remplir le formulaire de participation en ligne et la preuve d'achat (ticket de caisse) sur [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com)

---

(\*) Vandemoortele Europe NV, est une société de droit belge au capital de 142 285 323,51 € dont le siège social est situé à Ottergemsesteenweg-Zuid 816 - B-9000 Gent enregistrée au greffe du tribunal de commerce de RENNES.

- ✓ Toute participation incomplète, erronée, illisible, mensongère ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

**Une seule participation est autorisée par achat d'un pack de Blanc de bœuf.** Chaque preuve d'achat (ticket de caisse mentionnant l'achat de Blanc de Bœuf) ne peut donc être utilisé qu'une seule fois dans le cadre du jeu en ligne.

## **Article 6 - Dotations**

Les lots mis en jeu sont :

- 400 places de cinéma (2 places de cinéma par gagnant soit 200 lots de 2 places de cinéma)  
Les 2 places de cinéma seront valables pour une séance du film des Tuche 4 d'une valeur commerciale moyenne de 11€ TTC par place.
- 50 verres à bières en plastique recyclable dit écocup (valeur 5€ TTC)

## **Article 7 – Remise du lot**

Les dotations seront expédiées jusqu'au 24 décembre 2021 à l'adresse postale communiquée par les gagnants sur le site internet [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com).

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration des dotations par le transporteur.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de réception des dotations ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier de la dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, notamment en cas de rupture de stock avec impossibilité de réapprovisionnement, de remplacer la dotation par une autre de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard par le gagnant. La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Les dotations qui n'auraient pas été attribuées, pour quelle que raison que ce soit (faible participation au Jeu, adresse postale erronée, exclusion d'un participant au jeu, etc.) restent la propriété de l'organisateur qui en aura la libre disposition.

## **Article 8 – Demande de règlement**

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP-Migné-Guillon-Leroux, Huissier de Justice au 12 quai Duguay Trouin, 35000 Rennes

Le règlement du Jeu est disponible sur le site [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com).

## **ARTICLE 9 : Modalités de détermination des gagnants**

Les 250 gagnants seront désignés par un système de roue à tourner/activer.

Ces 250 gagnants seront contactés directement par la Société Organisatrice.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Il est expressément convenu que les données en possession de la Société Organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant à la détermination des gagnants.

## **Article 10 – Force Majeure ou Autres Evènements**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (ex. crise sanitaire), il était amené à suspendre ou annuler le Jeu, le proroger, le reporter, à en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot de valeur et de nature équivalente.

## **Article 11 – Utilisation de l'image du gagnant**

Sous réserve d'obtenir l'accord préalable et individuel du gagnant, la Société Organisatrice pourra diffuser ses noms, coordonnées, pour son propre compte sur tous supports, pendant un délai maximal de 6 mois à compter de la date de fin de Jeu. La diffusion du nom, coordonnées du gagnant n'ouvrira droit, dans les conditions susvisées, à aucun autre droit ou contrepartie financière à son profit que celui de la remise de son lot.

## **Article 12 - Responsabilité**

**12.1** La Société Organisatrice ne pourra être tenu pour responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la participation du Jeu, des défaillances de l'ordinateur du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet.

D'une manière générale, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au site [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com).se fait sous l'entière responsabilité des participants.

**12.2** La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des courriers, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité

de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des courriers en raison d'informations erronées fournies par le participant.

### **ARTICLE 13 - Données personnelles**

Les données collectées vous concernant font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société Organisatrice ou ses prestataires pour les besoins du Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées dans notre déclaration de la protection de la vie privée accessible via un lien situé en bas de page du site [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com).

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse indiquée dans la déclaration de la protection de la vie privée via un lien situé en bas de page du site [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com).

### **ARTICLE 14 : Décisions de la société organisatrice – fraudes**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Elle en informera les Participants par tout moyen de son choix et dans les meilleurs délais octroyés par les circonstances.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et empêchant son déroulement normal et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer aux fraudeurs leur dotation et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

### **ARTICLE 15 : Droit Applicable - Différends**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite par mail à l'adresse suivante : [contact@blancdeboeuf-tuche4.com](mailto:contact@blancdeboeuf-tuche4.com), au plus tard quarante-cinq (45) jours après la date limite de participation au Jeu

telle qu'indiquée au présent règlement. Aucune contestation envoyée et passée ce délai ne sera examinée par la Société Organisatrice.

A l'exception des cas de fraude des Participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant.

A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les juridictions compétentes de Rennes, sous réserve des dispositions légales. En cas de contradiction entre les dispositions du présent règlement et tout message et/ou toute information quelconque relative au Jeu, les dispositions du présent règlement prévaudront.

## Modalité jeu concours perdu pack

**Jeu organisé par** Vandemoortele Europe NV, succursale française, ayant un établissement secondaire situé **27 27 AVENUE CARNOT - 91300 MASSY** du 01/11/2021 au 03/12/2021 dans les magasins participants et réservé à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

**Pour participer** : connectez-vous sur [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com) jusqu'au 03/12/2021 et complétez vos coordonnées dans le formulaire prévu à cet effet. Téléchargez votre preuve d'achat (ticket de caisse). Jouez en ligne via un système de roue à activer et il vous sera ensuite indiqué si vous avez perdu ou si vous avez gagné et quelle dotation vous sera attribuée en cas de gain. Les instants gagnants ont été prédéterminés aléatoirement et déposés chez un huissier.

### **Lots mis en jeu :**

- 400 places de cinéma (2 places de cinéma par gagnants soit 200 lots de 2 places de cinéma). Les 2 places de cinéma seront valables pour une séance du film des Tuche 4 d'une valeur commerciale de 11€ TTC par place.
- 50 verres à bière en plastique recyclable dit écocup (valeur commerciale 5€ TTC)

La dotation sera adressée à chaque gagnant par voie postale jusqu'au 24 décembre 2021. Toute participation incomplète, erronée, illisible, mensongère ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. **Une seule participation est autorisée par achat d'un pack de Blanc de Bœuf.** Chaque preuve d'achat (ticket de caisse mentionnant l'achat de Blanc de Bœuf) ne peut donc être utilisée qu'une seule fois dans le cadre du jeu en ligne. Règlement complet déposé en l'étude SCP-Migné-Guillon-Leroux, Huissier de Justice au 12 quai Duguay Trouin, 35000 Rennes et consultable sur le site [www.blancdeboeuf-tuche4.com](http://www.blancdeboeuf-tuche4.com) jusqu'au 03/12/2021. Conformément à la législation en vigueur relative au traitement des données personnelles, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de retrait et de suppression des informations vous concernant en vous adressant à Vandemoortele Europe NV - 27 AVENUE CARNOT - 91300 MASSY